

Droit maritime

Par **Nounoupoun**, le 11/05/2007 à 15:49

Quelqu'un peut-il confirmer (ce serait cool) ou infirmer mes pensées svp?

Par rapport à cette carte :

[img:2bhjd3y5]http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/0/08/Zonmar.svg/402px-Zonmar.svg.png[/img:2bhjd3y5]

Le plateau continental a un maximum de 200 milles à partir des lignes de base. Donc on est bien d'accord les mer territoriale, zone contigue et zone éco exclusive, à elles trois, ne peuvent pas dépasser les 200 milles? Ou alors ca n'a strictement rien à voir?
L'Etat exerce sa souveraineté sur le plateau continental. Donc en fait il l'exerce sur les 3 zones précitées, c'est bien ca?

Ce serait gentil de m'éclairer !  image not found or type unknown

Par **nicomando**, le 11/05/2007 à 20:58

C'est tout à fait exact.

Les milles se calculent à partir de la ligne de base.
Concernant la souveraineté de l'Etat elle s'exerce effectivement jusqu'au plateau continental mais fait très attention parce que la souveraineté ne s'exerce pas de la même façon selon les zones

Bon courage

Par **Nounoupoun**, le 11/05/2007 à 21:34

Bon je te remercie !  image not found or type unknown

Oui j'ai vu que c'était différent selon les zones. Merci en tout cas

Par **Camille**, le 12/05/2007 à 13:07

Bonjour,
Petit Hors Sujet...
Sur la carte, grosse faute d'orthographe...
Le tréma, c'est sur le e, pas sur le u...
Contigu et contigu[...].
:wink:

Ah, cette langue française... Image not found or type unknown

Par **nicomando**, le **12/05/2007** à **16:14**

:lol:

Merci Camille pour cette petite précision. Image not found or type unknown

:)

Heureusement que ce n'est pas ça qui va changer le base du calcul Image not found or type unknown